

Subvention pour canalisation d'eau

Reçu le 5 avril 1957

Jardins d'Orbay

Instrumentation automatique

Chemin rural N° 24

Le Conseil accorde à l'unanimité une subvention de 10 % sur le montant de la facture de la Sté Lyonnaise des eaux pour canalisation d'eau du chemin rural N° 3 se montant au total à 615.990 frs, et concernant 3 propriétaires, soit M BARREY, M LORITT, M. DZIURA, subvention de 20.533 frs chacun, soit 61.599 frs à imputer sur le crédit de 100.000 frs prévu au budget de 1956 inutilisé et qui sera reporté au budget de 1957.

Le Conseil donne avis favorable au classement dans la voirie urbaine des voies de l'association syndicale autorisée "Les Jardins d'Orbay, étant entendu que la réception définitive aura lieu en présence de la Commission des travaux, de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées et du directeur de l'association.

Le Conseil décide à l'unanimité que la taxe sur les instruments automatiques sera affectée du coefficient 2, à partir de 1957.

M. le Maire expose que l'enquête pour l'élargissement et l'alignement du chemin rural N° 24 (partie comprise entre la rue de Maillecourt et l'extrémité Est de cette rue) est close depuis le 23 Mars, aucune déclaration contraire au projet n'a été enregistrée.

En ce qui concerne le classement dans la voirie urbaine, M. le Maire rappelle que le Conseil a décidé d'ajouter cette formalité en vue de solliciter une subvention de l'Etat sur les crédits du fonds routier en faveur de l'aménagement des chemins ruraux.

Le Conseil est d'avis d'accepter la proposition d'estimation des Domaines relativement aux terrains de M.M. LECHANTRE et TIVEYRAT, ce qui permettrait de traiter amiablement sans recourir à l'expropriation. Les travaux étant urgents.

Si l'on tient compte des accords donnés et de l'évaluation des domaines, il faut prévoir pour les acquisitions de terrain 1.500.000 de vis des Ponts et Chaussées pour les travaux.

	9.500.000
total	17.000.000
sur lesquels les crédits suivants sont à escompter :	
sur emprunt	7.000.000
allocation de la S.C.I.R.O.	6.000.000
	7.000.000
reste	4.000.000

Le Conseil s'engage à contracter un emprunt pour couvrir la différence entre la subvention du fonds routier et la dépense restant à la charge de la commune.

Le Conseil approuve les virements de crédits suivants, afin de pouvoir régler les dépenses au 31/3/57 :

CH. 5/2 - services payés incendie	1.558
R. R - frais de matériel automobile	67.204
12/13 - consommation aux Bts communaux	17.815
13/24 - fournitures scolaires cours Comel.	640
13:26 - fournitures scolaires	660
17/11 - achat de denrées pour la crèche	6.285
	77.892

à prendre sur le chapitre 8/2 - éclairage public, sur lequel un crédit de 1.200.000 frs n'a pas été utilisé.

M. le Maire expose que la contribution nationale de 5 % doit être appliquée à la charge des familles, sur les vacations funéraires dues au Commissaire de Police. En conséquence, le Conseil décide les taux suivants à partir de l'approbation de la délibération :

Taux de la vacation	300
Part du commissaire de police, 75 %	225
Contribution nationale 5 %	11
fonds de solidarité	75 total 311 frs

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'acquérir une partie de terrain appartenant à la Congrégation St-Vincent de Paul, pour extension du programme scolaire, en vue de la construction d'un gymnase, de l'aménagement d'une voie d'accès aux terrains scolaires et du passage de diverses canalisations d'évacuation des eaux usées du groupe scolaire.

La Direction des impôts (service des domaines) est d'avis que la

Virements de crédits

Reçu le 3-11-1957

Vacations Funéraires

Reçu le 1.11.1957

Acquisition de terrain Orphelinat St-Suzanne

Séance du 29 Mars 1957

Commune peut traiter amiablement avec la Congrégation, moyennant le prix de 5.000.000, indemnités comprises, pour une superficie de 5.640 m²

Le Conseil sollicite la déclaration d'utilité publique et une subvention de l'Etat, cette opération étant rattachée au programme de construction scolaires. Demande l'inscription sur la liste de priorité du Ministère de l'Education nationale en vue de contracter un emprunt pour le financement total de la dépense, la subvention viendra en remboursement partiel de cet emprunt.

M. le Maire dépose sur le bureau les projets établis par l'architecte communal pour construction de gymnases :

1° - aux Ecoles de Mondétour, soit 10.500 000

2° - aux Ecoles du centre, soit 32 000 000

Ces études ont été soumises à la Direction des Sports et à l'Inspection d'Académie, M. l'Inspecteur d'Académie a demandé que ces projets soient rattachés au programme des constructions scolaires de 1956, pour lesquels une subvention du Ministère de l'Education Nationale est sollicitée. Les douches seront aménagées près de ces gymnases.

Le conseil est d'accord sur ces deux réalisations. Sollicite une subvention du Ministère de l'Education nationale; Demande l'inscription sur la liste de priorité en vue de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement total de la dépense, la subvention venant en remboursement partiel de l'emprunt dès qu'elle sera accordée.

M. le Maire expose que la Sté Lyonnaise des eaux a présenté un projet de renforcement des canalisations pour assurer dans l'avenir l'alimentation en eau potable des communes de la Vallée de Chevreuse, dont le développement rapide risque de compromettre le fonctionnement régulier des installations existantes. Pour notre commune, le problème n'est pas tout à fait le même que celui des autres Communes, puisque le puits artésien fonctionne actuellement. Une étude spéciale sera donc à faire.

Après discussion et examen de la proposition de la Sté Lyonnaise des eaux, le Conseil donne son accord de principe pour profiter des travaux qui doivent être effectués en vue d'augmenter la quantité d'eau qui serait garantie pour la consommation de la Commune dans les années à venir.

2° - estime le prix proposé par la Sté Lyonnaise des eaux excessif et la répartition des charges ne lui paraît pas équitable.

3° - la quantité d'eau que la Sté Lyonnaise s'engage à fournir dans l'avenir aux termes de l'avenant proposé, paraît tout à fait insuffisante, compte tenu de l'accroissement de la population de la Commune, en grande partie imposée par les organismes scientifiques et autres qui s'installent dans la Vallée de Chevreuse.

M. Lauterfing constate que le décret d'aide aux Communes d'ortours n'est pas encore paru, alors qu'en même temps, le Ministère des Finances limite les possibilités d'emprunt pour le financement des travaux qui leur incombent. Le Conseil municipal après discussion :

Protéste contre les lenteurs de l'application de la loi du 4/8/56 et émet le vœu que le Ministère des Finances lève en faveur des collectivités locales, les restrictions de crédits édictées par lui.

A la demande de M. Lauterfing, le Conseil décide de demander la pose d'une boîte aux lettres dans le quartier des Charmilles, avenue du Ml Joffre, au carrefour de la R.N. 188 ou du Bd Dubreuil.

A la demande de M. Lauterfing, le Conseil décide de demander au Ponts et Chaussées d'envisager la suppression des cassis existants à la jonction de l'avenue du Ml Joffre et de la R.N. 188

D'autre part le Conseil émet le vœu que la réfection de la R.N. 188 soit poursuivie depuis Orsay jusqu'à la côte de Gometz-le-Chatel cette partie étant très fréquentée par les véhicules automobiles.

M. Lauterfing signale que des véhicules automobiles stationnent continuellement en face de la ruelle du chemin de fer, ce qui oblige les piétons à faire un détour et demande à M. le Maire de faire respecter la réglementation sur le stationnement.

Gymnases scolaires

Distribution d'eau
aff. Sté Lyonnaise

Aide aux Communes
d'ortours

Boîte aux lettres
approuvée le 4.2.58
R. N° 188

Ruelle du ch. de fer

Cars du C.E.A

M. Lauterfing signale également que depuis quelques temps, les autobus destinés au transport du personnel du C.E.A. stationnent sur le Bd Dubreuil, ce qui gêne la circulation des cars faisant le transport des voyageurs et demande à M. le Maire de s'entendre avec le directeur de la Cie afin que ces cars choisissent un lieu de stationnement moins dangereux.

M. le Maire fait connaître qu'il a demandé aux Ponts et Chaussées d'envisager l'élargissement de la chaussée du Bd Dubreuil, aux frais de l'Etat et du Département.

Écoles de Mondétour

M. Lauterfing demande où en est le dossier des 4 classes supplémentaires de Mondétour et s'étonne que le projet n'ait été remis par les architectes que le 28 janvier alors que depuis le 2 Juin 1956, ce ux-ci étaient au courant du projet de la Municipalité et qu'ils ont assisté ensuite à plusieurs réunions de la Commission scolaire à ce sujet.

M. le Maire fait connaître que l'entreprise Schooneyans a donné son accord avec un certain retard, ce qui n'a pas permis de présenter les devis plus tôt à la Préfecture.

Le projet doit être soumis prochainement à la Commission départementale par l'Inspection d'Académie:

M. Lauterfing demande à M. le Maire s'il a reçu un rapport des experts concernant l'accident survenu le 3.2.57, aux bâtiments en cours de construction dans les dépendances de l'Hôpital.

Il estime que le Conseil Municipal devait obtenir des renseignements sur les responsabilités incombant à la suite de cet accident, le même entrepreneur participant aux constructions scolaires en cours d'édification et l'architecte à ce moment de l'opération étant l'architecte communal et l'architecte d'opération des constructions scolaires.

M. le Maire fait connaître que le C.E.A. a fait savoir par lettre qu'il faisait son affaire personnelle de la question, que toutes les précautions étaient prises pour assurer la solidité des constructions et que le rapport établi à sa demande était confidentiel.

M. Lauterfing déclare qu'il s'incline devant cette décision impérative du maître de l'oeuvre.

Rue René Paillole

M. Clément demande où en est la question de la refecton de la rue Paillole, après pose des canalisations nécessaires pour le groupe d'habitations de la Résidence d'Orsay. M. le Maire a écrit à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées à ce sujet.

Distribution du Courrier

M. Puveland souhaiterait que la distribution du courrier se fasse plus régulièrement dans le haut de la rue de Versailles.

Ordures Ménagères

Mme BETMONT signale que l'enlèvement des ordures ménagères n'est pas régulier dans le quartier de l'avenue de Bures. M. le Maire fait connaître que M. FAVRE est chargé d'une étude pour la réorganisation du service d'enlèvement des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

(Signatures manuscrites)

Du onze avril mil neuf cent cinquante sept, convocation du Conseil Municipal pour le mardi 16 avril 1957 à la Mairie à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Séance du 16 Avril 1957

Le seize avril mil neuf cent cinquante sept, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUILLEBEMARD, FAVRE, Mme BETHMONT, CLEMENT, adjoints, THEVENON, PUVELAND, Mile JOUANNIN, TISSOT, CRESSENS, GIRARD, LAUTERFING, FAUCHET, Ziane, FOISY, Le Dr Lauriat a donné procuration à Mme Bethmont et M. Jouguet à M. PINON

Excusés / M.M. LANEUVILLE et PEPNELLE.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté.

Le Conseil désigne comme secrétaire M. Clément.

BOULEVARD DUBREUIL - Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du 13/4/57 faisant connaître que le Service des Bonts et Chaussées procède actuellement à l'étude du projet d'élargissement du Bd Dubreuil qui est à conjuguer avec celui de la Municipalité tendant à la création d'un parc de stationnement près de la gare d'Orsay.

RUE DE LAUNAY - M. le Maire expose que le plan d'aménagement d'Orsay, en cours de révision prévoit l'élargissement de la rue de Launay de 2 mètres du côté Sud, entre la rue de l'Yvette et la rue Elisa Desjobert. Cette voie est bordée de murs sur presque toute sa longueur, plusieurs garages sont construits à l'alignement actuel et si cette opération était réalisée, elle serait certainement très onéreuse.

D'autre part, le prolongement projeté entre la rue de l'Yvette et le Bd Dubreuil est irréalisable, par suite de la construction en cours dans le jardin de l'hôpital:

M. le Maire ayant été saisi de demandes de permis de construire, le Conseil décide de renoncer à cette opération et de maintenir à 6 mètres la largeur de la rue de Launay.

M. Lauterfing demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir le passage communiquant avec le jardin de l'hôpital par un ponceau sous la ligne du chemin de fer, afin de permettre aux enfants de se rendre à l'Ecole sans emprunter le passage à niveau. M. le Maire dit que cette opération est à étudier par la Commission administrative de l'Hôpital.

Le Conseil accepte le programme de goudronnages pour 1957 présenté par M. l'Ingénieur des Ponts et chaussées et portant sur les voies suivantes :

Avenue André Chénier	rue de Launay
Rue Pierre Curie	rue René Paillole
Avenue de Bures	rue du Pont de Pierre
Avenue St Jean de Beauregard	avenue de Tassigny
Avenue des Sablons	rue de la Colline

Le montant de ces travaux est évalué à 1.500.000 frs

M. Lauterfing regrette que le crédit prévu à l'entretien des rues pour travaux imprévus ne puisse être étudié par le Conseil Municipal avant son emploi. M. le Maire fait savoir que le programme de goudronnage est établi par un homme de l'art chaque année après un examen sérieux de l'état des rues qui doivent et peuvent être entretenues et que les propositions de l'Ingénieur des Ponts et chaussées ont toujours été faites consciencieusement.

Suivant proposition de l'architecte le Conseil Municipal retient les travaux d'entretien suivants pour 1957 :

Salle de la rue Archange	60.000
Mairie, peintures et divers	400.000
Mur de la prairie, réfection partielle	200.000
Eglise, couverture et divers	600.000
Crèche, divers	90.000
Entretien de la propriété Renson	300.000
Ecoles du centre, travaux divers	350.000
Ecoles de Mondétour	400.000
Ecole maternelle	170.000
Stade, entretien et poteaux de basket	250.000
Marché couvert, remplacement des plaques de fibre-ciment, nettoyage et réparation des chéneaux, peinture	1.200.000

Boulevard Dubreuil

Rue de Launay

Reçus le 25 juillet 1957

Programme des goudronnages 1957

Entretien des Bâti-ments - 1957

Terrain de football

M. le Maire fait connaître qu'un second terrain de football (100m x 50) est en cours d'aménagement au stade avec des moyens économiques afin de permettre aux jeunes de s'entraîner sans gêner les autres joueurs;

Oeuvre des Pupilles de l'Ecole publique -

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 5.000 frs en faveur de l'Oeuvre des Pupilles de l'Ecole publique de Seine et Oise.

Envoyé le 18
Reçu le 9 5 1957

M. Lauterfing aurait préféré que la subvention soit doublée et que les ventes de protège-cahiers soient abandonnées dans les Ecoles mais le Conseil est d'avis que le doublement de la subvention ne compenserait pas les ressources procurées à l'Oeuvre des Pupilles par ces ventes. Toutefois, le Conseil souhaite que les ventes qui se produisent dans les Ecoles, n'ayant pas un but social, soient évitées.

Assurance Incendie Fourgon pompe

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à l'assurance "La Participation" pour assurance incendie du fourgon-pompe Guinard, avec recours des tiers garanti à concurrence de 100 millions:

Envoyé le 18
Reçu le 24 avril 1957

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant avec la police d'assurance de la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers Français, pour les accidents pouvant entraîner la Responsabilité Civile de la Commune et des sapeurs-pompiers, en raison de l'acquisition d'un fourgon-pompe-tonne Guinard.

Assurance responsabilité civile Fourgon - pompe

Le Conseil demande à M. le Maire de se mettre en rapport avec M. BLANCHOT architecte-coordonateur du groupe scolaire du centre pour étudier la question de l'équipement des classes nouvelles en matériel et notamment des dernières décisions concernant son financement (taux de la subvention forfaitaire pour les classes neuves - quelles salles ou classes peuvent obtenir le bénéfice de cette subvention. Démarches à faire. La commune sera-t-elle obligée de prévoir le financement total ou seulement la différence entre la dépense et le montant de la subvention.

Envoyé le 18
Reçu le 24 avril 1957

Groupe scolaire du Centre

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères -

Les dépenses du service d'enlèvement des ordures ménagères ayant été en 1956 de 2.700.000 frs, le Conseil décide de porter à 80% (au lieu de 70 %) le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Envoyé le 18
Reçu le 19

M. le Maire fait connaître que M FAVRE a établi un nouvel horaire et un nouvel itinéraire, trois jours par semaine sont prévus et 3 jours supplémentaires en fin de mois pour les ferrailles.

Tarif des creusements de fosses

Le Conseil, considérant que le dernier réajustement du tarif des creusements de fosses remonte au 29/I/55 et vu les augmentations des frais généraux décide à l'unanimité de majorer de 30 % ces tarifs, à dater de l'approbation de la délibération, soit :

Envoyé le 18
Reçu le 24 avril 1957

fosse de 1 m 50	; 1.250 frs au lieu de	960
2 m	2.550	1.920
2 m 50	3.660	2.820
3 m	4.950	3.720
enfants	1.035	780

Ces frais sont à la charge des familles.

Taxe sur le revenu des propriétés non-bâties

Le Conseil fixe à 2.25 % le taux de la taxe sur le revenu net des propriétés non-bâties en 1957 suivant les instructions préfectorales.

Envoyé le 18
Reçu le 19

Tarif de la Crèche

La Commission des finances avait proposé l'augmentation du tarif de la crèche, en raison du déficit important de cette exploitation Le Conseil demande que la question soit étudiée par la Commission d'action sociale.

Prépoté à la Recette du Marché

En raison des aménagements de traitement du personnel communal au I/I/57; le Conseil décide de porter à 500 frs (au lieu de 400) la vacation allouée par marché au régisseur des recettes, avec effet du 1 janvier 1957

Envoyé le 18
Reçu le 24 avril 1957

Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées

Le Conseil décide par 12 voix contre 5 de renouveler au budget de 1957 l'aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées. Montant du crédit : 75.000 frs, les subventions sont attribuées par la Commission communale instituée suivant délibération du 25/II/49.

Envoyé le 18
Reçu le 13 5 1957

Séance du 16 Avril 1957

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler en 1957, la subvention de 75.000 frs allouée au Centre médico-social St-Vincent de Paul. Crédit inscrit au budget.

subvention au Centre Médico-social

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler en 1957 la subvention de 200.000 frs allouée au Comité du Logement. La répartition des crédits est faite par une Commission dont font partie des délégués du Conseil Municipal.

subvention au Comité du Logement

Le Conseil décide à l'unanimité de porter à 30.000 frs (au lieu de 25.000) le crédit inscrit au budget de 1957 pour complément de dotation de la Rosière.

Complément de dotation de la Rosière

Le Conseil décide à l'unanimité de porter à 204.000 frs (au lieu de 108.000 frs) l'indemnité de fonction du Maire à partir du 1/1/57 suivant proposition de la Commission des finances.

Indemnité de fonction du Maire

Le Conseil décide à l'unanimité, suivant proposition de la Commission des finances, le taux des indemnités de fonction des adjoints, à partir du 1/1/57 :

Indemnité de fonction des adjoints

M FAVRE, 2ème adjoint	96 000
M GUILLEMARD, 1° "	35.000
Mme BETMONT, 3° "	35 000
M. CLERMENT, 4° "	35 000

en raison des attributions particulières de chacun de des adjoints.

Le Conseil accepte la cotisation de 1 fr par habitant demandée en 1957 par le Syndicat intercommunal du personnel des collectivités locales.

Syndicat du personnel

Le Conseil accepte les cotisations demandées en 1957 par le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette, soit :

Syndicat de la Vallée de l'Yvette

fonctionnement : 12 frs par habitant x 6.443 =	77 316
entretien 50 " "	322*150
total	399.466

Le Conseil, suivant décision prise antérieurement vote une prime de 2.000 frs à Meses NAIN, LASCOLS, MABOUTA BRIQUET, CASIER auxquelles la Médaille de Bronze de la Famille Française a été décernée en 1957.

Médaille d'Honneur de la Famille Française

M. FAVRE attire l'attention du Conseil sur les frais élevés occasionnés par le transport des élèves de Mondétour à l'Ecole maternelle et à la cantine. Le Conseil est d'avis que cette question est liée à la construction de la Maternelle et de la Cantine Scolaire. Le dossier des 4 classes supplémentaires doit être présenté à la Commission départementale le 2 Mai.

Ecoles de Mondétour

M. LAUTERFING met la responsabilité de ce retard sur le compte de l'architecte qui n'a présenté les plans que le 28/1/57 alors qu'il avait assisté à la réunion du 2 Juin 1956 à l'Inspection d'Académie.

M le Maire fait observer que l'Inspection d'Académie avait adressé le dossier à la Préfecture pour qu'il puisse être soumis à l'avis de la commission du mois de mars, mais que la Commission n'a pas eu communication de ce dossier. D'autre part, M. Lauterfing rappelle que pour les logements, l'architecte devait prendre contact avec un entrepreneur local. Il lui a téléphoné au mois de novembre et depuis cet entrepreneur n'en a plus entendu parler.

Il y a lieu de se mettre en rapport avec M. BLANCHOT, architecte pour les questions suivantes :

- salle d'Education physique
- salle de visite médicale scolaire -
- six logements à Mondétour - maternelle et cantine.
- subvention d'Equipement des classes et des salles spéciales.

Le Conseil vote le budget présenté par la commission des finances à l'unanimité. La question de la subvention aux Familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les Ecoles privées ayant fait l'objet d'un vote spécial.

Budget primitif de 1957

Recettes et dépenses ordinaires	51 549 254
recettes et dépenses extraordinaires	16 245 707
total du budget	67 794 961

Recettes ordinaires			
7.400 cent insuf. revenu	9.997 030	3 cent -	60.000 - écoles 3.882
rev. propri. non bâties	10.650 000	3 "	54.414 marché 3 340
taxe d'habitation	1.800 000	10 -	250.000 - usine él. 15 267
taxe ordures ménagères	2.300 000	23 -	500.000 - entretien 30 431
taxe sur les chiens	400 000	23 -	500.000 - camion 30 431
taxe sur les domestiques	400 000	18 -	393 449 - Yvette 24 120
taxe vicinale	4 085 492	61 -	1.700.000 - usine él. 81 195
taxe déversement égout	500 000	218 -	42249.000 - gros trav. 294 024
taxe sur garnis	60 000	46 --	865 000 - usine él. 60 370
taxe sur électricité	2 000 000	28 -	487 548 - Yvette 37 141
taxe sur spectacles	200 000	118 -	2.184.000 - marché 158 665
debits de boissons	500 000	720 -	13.300.000 - éclairage 966 231
taxe locale	16 000 000	8 -	152 803 - Yvette 11 101
droits d'enregistrement	2 300 000	230 -	4 200.000 - éclairage 310.000
circulation des viandes	800.000	25 -	442 715 - rivière 32 163
droits état civil	70 000	575 -	10.500.000 - cimetiè. 763 000
location salle Mairie	15 000	755 -	10.000 000 - voirie 1.029 628
droits permis de chasse	30 000	410 -	4.000 000, camion 543 472
droits place sur marché	3 500 000	754 -	10 500 000 - terrains 1.046 069
taxe visite sur viandes	650 000	18 -	268 179 - Yvette 23 381
services payés incendie	15 000	920 -	15 000 000 - voirie 1 255 000
concessions au cimetière	750 000	292 -	4 000 000 - voirie 398 502
creusements de fosses	200 000	246 -	4 000 000 - classes 334 717
taxe entrée des corps	25 000	1118 -	30 000 000 - Renson 1 510 380
droits caveau provisoire	25 000	16 -	302 443 - Yvette 25 308
droits seconde inhumation	50 000	420 -	11 400 000 - Mademois. 572 366
droits d'exhumation	50 000	1526 -	40 000 000 - voirie 2 000 000
Redevance Sté Lyonnaise	300 000	965 -	19 000 000 - écoles 1 307 302
redevance E D F	40 000	480 -	10 000 000 - Mond. 688 054
occup. domaine communal	5 000	14 -	204 068 - Yvette 14 401
serv. ext. Pompes funèbres	300.000		
revenu rentes sur Etat	6.500		
sur particuliers	450		
loyers propriétés communales	70 000	remb. Villebon	381 578
legs affectation spéciale	7 500	Mondétour Cambragne	254 130
excédent revenu hospice	2 306	loi Barangé pr annuité	1 000 000
revenu crèche	500 000		
produit du déchet	50 000	total recettes extraord.	16 245 707
cautionnement état dév. int. général; 1° -	355 086	<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	
2° - sur nombre d'élèves	787 000	traitement secrétaire	1 250.000
revers. fonds compensation	700 000	agents serv. administr.	1 600 000
amélioration hyg. scolaire	700 000	5 % sur salaires	700 000
sbv. service incendie	300 000	sécurité sociale	500 000
subvention pour crèche	25 000	habillement cantonniers	100 000
fonds rééducation	260 000	assur accidents travail	120 000
remb. frais d'études	100 000	alloc. familiales	600 000
garderie école maternelle	00 000	caisse des retraites	700 000
frais audiences foraines	20 000	insæct. contribution	60 000
secrétariat administratif	25 000	receveur municipal	24 100
ventes diverses	100 000	caissier caisse Epargne	4 000
caisse départ. scolaire	2.393.000	frais de bureau Mairie	120 000
total recettes ordinaires	51 549 254	conservation archives	17 000
		publice administratives	8 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>		percept. taxes communales	300 000
600 cent insuf revenu	810 000	dépenses téléphone	100 000
39 empr. de 800.000 - eau	51 766	Journal officier	3 500
3 65 000 - Boursier	4.206	cotisations municipales	6 000
36 750.000 - Ecoles	48 530		
12 221 875 - logements	14 364	à reporter	6.212.600
57 1.350.000 6 eau	76 294		
26 486 410 - marché,	35 252		

report	6 212 600
audiences foraines	32 000
police d'Etat	141 746
subb. sapeurs pompiers	5 000
serv. payés incendie	175 000
assur. accidents d°	30 000
secours à une veuve	50 000
contingent communal incendie	67 000
entretien, achat de matériel	300 000
entretien du local	30 000
habillements, équipements	120 000
bouches d'incendie	150 000
assurance du matériel	50 000
salairé fossoyeur, employé	850 000
entretien du cimetière	300 000
entretien bornes fontaines	10 000
subv. canalisation d'eau	100 000
personel voirie urbaine	4.600 000
sécurité sociale	250 000
allocations familiales	1 600 000
caisse des retraites	700 000
personnel voirie vicinale	700 000
entretien des rues	2 750 000
Eclairage public	4 000 000
assur. mat. automobile	60 000
traitement du chauffeur	620 000
frais de matériel, essence	550 000
entretien voirie vicinale	2 354 000
fonds commun C V O	1 021 373
frais gestion voir. urbaine	600 000
plantations élagages	350 000
personnel insp; sabitaire	120.000
préposé recette du marché	80 000
entretien du marché	1 300 000
honoraires architectes	400 000
trait. des concierges	850 000
entretien bat. communaux	2 000 000
assur. incendie	200 000
impôts et contributions	100 000
remontage des pendules	50 000
chauffage, éclairage	600 000
consommation d'eau	450 000
ind. logement instituteurs	920 000
trait. femmes de service	1 600 000
prof. cours complémentaire	160 000
caisse départ. scolaire	2 393 000
faux néces. écoles privées	75 000
transport élèves Mondétour	540 000
amélior. hyg. scolaire	700 000
frais scolarité Palaiseau	100 000
fourn. scol. cours complem.	70 000
entretien des Ecoles	1 000 000
fourn. scolaires	1 600 000
livres de prix	300 000
arbre de Noel, école matern.	30 000
entretien du stade	250 000
loyer salle paroissiale	50 000
récompenses sportives	10 000
dépenses de chômage	70 000
visite médicale scolaire	600 000
entretien du matériel	15 000
produits pharmaceutiques	50 000
salairé personnel crèche	900 000
entretien du matériel	50 000
chauffage éclairage crèche	130 000

report	130 000
achat produits divers	100 000
taxe sur spectacles	15 000
inhumations indigents	2 051 513
dépenses aide sociale	75 000
subv. centre medical	400 000
subv. caisse Ecoles	100 000
matériel de cantine	140 000
sociétés locales	200 000
comité du logement	50 000
fournitures pr fetes	400 000
fetes locales	30 000
dotation Rés:	204.000
int. fonctionnaire	201 000
d° des adjoints	8 400
d° bicyclette	100 000
assur. resposab. civ.	530.000
contrib. syndicats com.	7 000
emploi legs	265.522
dépenses imarévues	-----
total dép. ord.	51 549 254

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

rue Bessuet	108 000
associations syndic.	702.000
Mondétour-campagne	254 136
24° an. emp.	800 000 51 766
24°	65 000 4 206
23°	750 000 48 530
22°	221 975 14 364
19°	1 350 000 76 294
17°	60 000 3 882
10°	433 000 35 252
15°	56 443 3 340
12°	250 000 15 267
10°	500 000 30 431
10°	500 000 30 431
10°	392 000 24 120
8°	1 170 000 81 195
7°	4 249 000 294 024
7°	855 000 60 370
7°	387 546 37 141
6°	2 184 000 158 665
5°	13 300 000 966 231
5°	152 804 11 101
4°	4 200 000 -310 000
4°	442 479 32 163
4°	10 500 000 763 000
4°	10 000 000 1029 628
4°	4 000 000 543 472
3°	10 500 000 1046 069
3°	268 179 23 381
2°	15 000 000 1255 190
2°	4 000 000 398 502
2°	4 000 000 334 717
1°	302 443 25 308
1°	11 400 000 953 944
1°	40 000 000 2000 000
1°	19 000 000 1307 302
1°	204 066 334 717
	15 181 571

total des dépenses	
extraordinaires	16 245 707

le Conseil vote le budget présenté par les Bonts et Chaussées pour le service vicinal. Decide la conversion en taxe vicinale de 4 journées de prestations.

Logement de gardien et douches au stade

M. le Maire dépose sur le bureau le projet de construction d'une maison de gardien au stade se montant à 3 300 000 frs. Le Conseil décide de demander un prêt au Crédit Foncier ou au Sous-comptoir des entrepreneurs et le bénéfice des primes à la construction.

Décide d'adjoindre à ce projet la construction de douches pour les sportifs, se montant à 900.000 frs, au moyen d'un emprunt.

Ces travaux constituent une première tranche d'équipement du stade. A la dernière réunion du Conseil il a été décidé la construction de deux gymnases scolaires. La première partie de l'aménagement du stade est la plus difficile car elle fait sans l'aide de l'Etat et il convient d'attirer l'attention du Ministère de la Jeunesse et des sports sur l'effort fait par la commune afin que l'Etat achève cette tâche en votant les subventions nécessaires pour terminer le stade, par les terrains de football, basket-ball.

Le Conseil est d'accord pour aménager dans le bâtiment principal de l'ancienne propriété RENSON un bureau pour la perception et un autre pour les contributions directes. La location de ces bureaux sera faite d'après la surface corrigée. Il y a lieu de demander à ces deux administrations la part qu'elles entendent prendre dans les travaux d'aménagement.

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler au budget de 1957, l'allocation de 50.000 frs payable par semestre, en faveur de Mme Lambert, veuve d'un sapeur pompier décédé en service.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. LESAGE, architecte qui tient à porter à la connaissance du Conseil Municipal les éclaircissements relatifs à l'intervention de M. LAUTERFING à la précédente réunion, se rapportant aux dépenses d'aménagement du Grand-Mesnil.

D'après cette lettre un rapport fourni à M. le Directeur de l'Hôpital le 8 août 1956 fait apparaître que le dépassement de crédit n'est pas la conséquence d'évaluations insuffisantes des travaux décrits lors de la 1ère évaluation, mais de travaux supplémentaires effectués à la demande des administrations intéressées, à des dates postérieures à l'établissement du devis initial, savoir : augmentation des sections des canalisations d'eau et création d'une citerne de 120.000 litres - création d'une infirmerie - création d'une station d'épuration - création d'une cuisine avec branchement de gaz (le projet initial prévoyait la confection des repas à la cuisine centrale de l'Hôpital) - Equipement des chaudières au mazout - réfection complète du branchement d'électricité - revêtement des sols - Exécution complète de la peinture-vitrierie par une entreprise, alors qu'elle devait être effectuée par un centre de formation professionnelle.

D'autre part, une hausse sensible du coût du bâtiment est intervenue entre la date d'estimation primitive et la date d'exécution des travaux.

M. Lauterfing déclare qu'il prend note de ces explications.

Aux questions posées par M.M. LAUTERFING et GIRARD, M. le Maire répond : Il sera demandé à l'architecte s'il a fait le nécessaire pour que la Commune bénéficie de la subvention pour le chauffage central des 6 classes de Mondétour, à inclure dans le nouveau projet ainsi que pour l'aménagement des canalisations d'évacuation d'eau qui a été fait pour l'ensemble du groupe. Il y a lieu également de prévoir le prolongement des cours de récréation.

Recette auxiliaire et bureau de tabac : cette question est étudiée par les contributions indirectes

Il sera demandé à la Sté des Phocéens-cars d'avancer d'un quart d'heure le service du matin, afin que l'horaire puisse profiter aux écoliers et aux personnes qui travaillent à Versailles.

Mme BETMONT demande à faire partie de la Commission des Finances ce qui est accepté à l'unanimité.

Suivant proposition de M. le Maire, la Commission des travaux étudiera l'aménagement d'un marché sur la place du Bd de Mondétour. Il sera demandé à M. THOMAS de dresser le plan des terrains à acquérir pour l'agrandissement de la place, terrains qui ont été réservés dans le plan d'aménagement en cours de révision, ainsi qu'un état parcellaire.

Propriété RensonSecours à une veuve de sapeur - pompierLettre de M. Lesage - aménagement du Grand MesnilQuestions diversesCommission des FinancesMarché de Mondétour - agrandissement de la place